

Compte-rendu #61 - Séance du 4 novembre 2025

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

1. Questions jointes des députées Valérie Dejardin (PS) et Manon Vidal (PTB), et du député Hajib El Hajjaji (Ecolo) :

[« Où est passé le cadre légal visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles promis par le gouvernement ? »](#)

[« Lutte contre les violences sexuelles sur les campus dans le cadre de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes »](#)

[« Violences sexistes et sexuelles : quelles garanties de moyens pour une politique publique essentielle ? »](#)

Alors que la ministre-présidente avait annoncé pour la rentrée un **avant-projet de décret visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur**, puis lié le report de présentation de cet avant-projet au conclave budgétaire, aucune annonce n'a finalement suivi ce dernier. Depuis lors, les parlementaires constatent un inquiétant **statu quo sur cette problématique** pourtant cruciale pour le secteur. Un million d'euros avait effectivement été débloqué pour créer des lieux d'écoute et engager du personnel dans les établissements, mais les missions concrètes de ces dispositifs restent imprécises.

Quant l'avant-projet de décret sera-t-il enfin présenté ? Comment expliquer ce retard ? Le personnel prévu dans les établissements a-t-il été recruté ? Les dispositifs annoncés sont-ils opérationnels ? **Des budgets supplémentaires seront-ils débloqués en 2026 ?** La ministre-présidente peut-elle garantir que des ressources suffisantes seront allouées pour mettre en œuvre les recommandations issues du rapport BEHAVES (Bien-être, harcèlement et violences dans l'enseignement supérieur) ?

Réponse de Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, en remplacement de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« En ce moment même, **un intercabinet est en cours afin d'examiner l'avant-projet de décret** pour lutter contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles et les discriminations



dans les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice. **Le texte final sera présenté au gouvernement ce vendredi 7 novembre.**

Mme la Ministre-Présidente a donc tenu son engagement de présenter un avant-projet de décret dans la foulée du conclave. Pourquoi avoir attendu le conclave ? Car elle savait, dès l'obtention du million d'euros pour 2025, qu'il ne serait pas possible avec ce montant de pérenniser les actions inscrites dans le décret-programme du 16 juillet 2025 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires et aux relations intra-belges. Proposer un texte au gouvernement n'avait aucun sens si de nouveaux moyens n'étaient pas dégagés. Il est vrai que lors des annonces concernant le budget initial 2026, le gouvernement s'est concentré sur les économies, mais Mme la Ministre-Présidente avait précisé que des montants étaient prévus pour des politiques nouvelles ; celle-ci en fait partie.

Je vous annonce donc que **la lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles et les discriminations dans l'enseignement supérieur bénéficie d'un budget de 2 millions d'euros, et ce, de manière structurelle.** Ce montant permettra de financer les points de contact "harcèlement" dans les établissements, les cellules d'accueil et d'écoute au sein des pôles ainsi que la mise en réseau de ces différents opérateurs. Je suis consciente que dans un monde idéal, il faudrait encore en faire plus, mais la situation étant ce qu'elle est aujourd'hui, nous pouvons déjà nous réjouir d'avoir pu obtenir ce montant pour mettre en œuvre une politique ambitieuse afin de garantir un espace d'apprentissage plus serein pour les étudiants.

Concernant les points de contact "harcèlement", les montants pour l'année 2025 ont été octroyés aux établissements. **Certains points de contacts ont déjà été instaurés, d'autres sont en cours de désignation.** Si certains pôles ont déjà engagé du personnel et sont en fonction, d'autres sont encore en phase de recrutement. Ces cellules se trouvent au sein des pôles et non dans les établissements. En effet, tout l'intérêt de ces cellules est justement d'être externes aux établissements, pour accueillir notamment les étudiantes et étudiants qui ne se sentiraient pas à l'aise de témoigner auprès du point de contact interne à leur établissement. Je n'ai pas connaissance des horaires de chaque cellule, les pôles ayant leur autonomie pour ces détails, cependant, il est évident que les cellules doivent être disponibles pour recevoir les étudiantes et les étudiants. La première mise en réseau officielle des points de contact "harcèlement" et des responsables des cellules d'accueil et d'écoute au sein des pôles aura lieu en novembre. Mme la Ministre-Présidente aura le plaisir d'introduire ce moment d'échange.

En parallèle, l'administration a travaillé sur une campagne de communication pour les réseaux sociaux qui sera très prochainement lancée afin de promouvoir le site www.aides-etudes.cfwb.be. Celui-ci a été mis à jour avec une cartographie interactive permettant de trouver où et comment être aidé.

Enfin, les dispositifs concernant les plaintes et les recours sont prévus dans l'avant-projet de décret ; nous pourrons donc les aborder quand le texte sera en discussion au Parlement. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020dd09d>



www.observatoire.frs-fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>